

**Destinataires :**

- **Comités départementaux et régionaux**
- **Commissions départementales et régionales Sentiers et Itinéraires**

**Copie :**

- **Comité Directeur, managers, groupe Protection des Chemins et Environnement, APIC, ATP**

**Paris, le 12 juin 2020**

**Objet : Dispositif Suricate – Sortie de la version 2**

**Dossier suivi par : Marie-Pierre Rouche / Valérie Lecurieux ([suricate@ffrandonnee.fr](mailto:suricate@ffrandonnee.fr))**

Chère Présidente, Cher Président,

Afin d'améliorer les capacités de traitement des signalements, le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN) a élaboré une nouvelle version de Suricate, intégrant des fonctionnalités qui répondent aux besoins exprimés par le réseau des administrateurs des différentes organisations gérant des sports de nature (pour la FFRandonnée, il s'agit du **réfèrent Suricate** lorsque celui-ci est identifié au sein de chaque comité départemental).

◆ **Pour commencer : de nouvelles modalités de connexion pour les administrateurs**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, les modalités de connexion à l'espace d'administration ont changé.

Dorénavant, il vous est possible d'accéder à votre espace d'administration via le lien « **Accès administrateur** » à partir de la page d'accueil du site Suricate (partie inférieure de la page, à droite) : [sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr).

Pour vous connecter, identifiez-vous avec votre courriel au lieu de votre nom d'utilisateur.

Vous avez oublié votre mot de passe ? Il vous est maintenant possible de créer de façon autonome, via votre adresse mail, votre propre mot de passe. Il vous suffit de cliquer sur la nouvelle fonction « mot de passe oublié ? » qui s'affiche sur la page de connexion à l'espace d'administration.

### Accès administrateur

Identifiez-vous...

**COURRIEL\***

**MOT DE PASSE\***

[Mot de passe oublié](#)

**SE CONNECTER**

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 10 73

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère chargé des Sports, agréé par le Ministère chargé de l'Écologie.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382. Code APE : 9499 Z - SIRET : 30358816400051.



◆ La création et la gestion d'un réseau d'administrateurs : préconisations et recommandations en matière de structuration

L'objectif principal de cette nouvelle version vise à renforcer les capacités d'administrateur des signalements pour optimiser la gestion de ces derniers. Il s'agit plus particulièrement d'assurer un meilleur suivi des anomalies en cours de traitement ou sans prise en charge. Cette nouvelle version donne ainsi la possibilité de **créer et de gérer des accès à différents administrateurs**.

Au sein de chaque Comité départemental, et plus particulièrement au sein de la Commission Sentiers et Itinéraires, il nous semble souhaitable, pour optimiser la gestion des signalements :

- de nommer un référent Suricate qui soit à la fois **administrateur Suricate et coordinateur d'un réseau d'administrateurs** répartis au sein du département. Il aura une visibilité sur toutes les alertes qui sont déposées dans son département et il pourra épauler l'administrateur Suricate d'une zone dans le traitement d'une alerte. Cette nouvelle organisation devrait permettre une meilleure répartition de la gestion des signalements qui ne sera plus concentrée sur un administrateur unique.
- d'organiser l'équipe des administrateurs Suricate comme celle des baliseurs c'est-à-dire répartis par zones ou secteurs géographiques avec donc, la nomination d'administrateurs de zone ou de secteur. Idéalement, l'emprise géographique de chaque secteur (ou de chaque zone) devra correspondre à celle des EPCI de chaque département.
- de prévoir au sein de votre comité une formation auprès des nouveaux administrateurs Suricate pour une bonne utilisation de l'outil.

Contrairement aux autres Fédération de Sport de nature qui ont gardé une gestion des signalements centralisée au sein de leur siège, la FFRandonnée avait déjà adopté une organisation en réseau, avec la possibilité, donnée par le PRNSN, de créer un référént suricate dans chaque département.

Ce réseau des administrateurs existait donc déjà au sein du réseau fédéral avec la version 1 de Suricate. Cette version 2 offre la capacité, pour la FFRandonnée, d'élargir ce réseau **au niveau infra départemental**.

Dans cette nouvelle version, il nous semble également important de noter :

- qu'il est maintenant possible de mobiliser dans Suricate tous les échelons territoriaux depuis le Département jusqu'à la commune. Ainsi, le Département peut dorénavant, en tant que coordinateur, donner des droits d'administrateur aux **EPCI**, voire le cas échéant aux communes ou encore aux offices de tourisme, en permettant à ces entités de prendre directement la main. Cette nouvelle fonctionnalité est notamment intéressante pour les signalements qui ne concernent pas des itinéraires gérés par le réseau fédéral (exemple de dépôts sauvages sur sentier non balisé),
- qu'il est également possible de mobiliser les espaces naturels que sont les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les réserves de France. Ainsi, un parc ou une réserve peut dorénavant devenir coordinateur et à ce titre, donner des droits d'administrateur au sein de sa structure sur l'emprise du territoire du parc ou de la réserve.



- que cette nouvelle procédure peut ainsi alléger la tâche des administrateurs Suricate du Comité en ciblant uniquement les signalements relevant de sa compétence (GR®, GR® de Pays et PR gérés et/ou édités par la FFRandonnée).

- que le comité est invité à renforcer quand c'est possible le lien entre le Comité, le Conseil Départemental (ou entité équivalente ex. les ADT ou CDT...) et les espaces naturels, afin de se répartir judicieusement la prise en main des alertes.

Le Comité doit ainsi profiter de cette nouvelle version pour asseoir et affirmer son rôle sur le traitement des signalements portant sur les itinéraires fédéraux (GR® et GR® de Pays, PR labellisés.)

Le Département et les espaces naturels gardent la main uniquement sur la gestion des signalements portant sur d'autres catégories d'itinéraires ou sur des problématiques relevant de la gestion de sentiers non balisés. Dans son rôle de coordinateur, le Département (ou l'espace naturel) peut ensuite décider de déléguer la gestion de tout ou partie de ces alertes aux EPCI (en interne pour les espaces naturels) en leur attribuant des accès.

En terme de visibilité pour le grand public, le comité départemental FFRandonnée apparaît ainsi comme acteur légitime de la gestion des itinéraires GR®, GR® de Pays et PR.

#### ◆ Et pour les sentinelles, une localisation immédiate de certaines données

Cette nouvelle version propose également aux Sentinelles un formulaire de dépôt des signalements simplifié. Certaines données (Département, commune, EPCI, parc) sont immédiatement géolocalisées, diminuant ainsi les saisies manuelles pour la Sentinelle et donc les risques d'erreur.

#### ◆ Comment bénéficier des nouvelles fonctionnalités ?

Cette nouvelle version est en ligne depuis le 1er juin.

Pour vous accompagner dans la prise en main et la promotion de la version 2 de Suricate, le PRNSN a mis en ligne - sur l'espace d'administration - des outils de formation et de communication : manuels utilisateurs et tutoriels vidéo pour les deux publics : coordinateur et administrateur. Un support de présentation viendra prochainement compléter ces outils.

Tous les administrateurs Suricate actuels (Fédérations de sport de nature, Conseils Départementaux, DJSCS) ont été informés de cette nouvelle version directement par le PRNSN (par courriel du 2 juin). Dans ce message, les différentes organisations sont invitées à se rapprocher du Pôle pour la mise en place de ce réseau d'administrateurs. Cette invitation s'adresse plus particulièrement aux structures qui n'avaient pas adopté dans la version 1 une gestion décentralisée des signalements.

Pour ce qui est de la FFRandonnée, les administrateurs Suricate du siège sont votre contact direct pour vous aider dans la mise en place de cette nouvelle version.

Cette mise en œuvre de la version 2 sera activée sur **demande de chaque comité départemental** :

- Option 1 : votre comité est prêt à intégrer cette fonction de coordination, n'hésitez pas alors à vous rapprocher du siège pour que ce dernier puisse créer votre compte de coordinateur.



- Option 2 : votre comité a besoin de temps pour structurer et organiser votre réseau d'administrateurs. Soyez rassurés, l'administration de Suricate se poursuit de la même manière qu'avant le 1<sup>er</sup> juin 2020. La continuité de l'administration des signalements est assurée.

Pour vous aider dans la mise en place de cette nouvelle version, L'équipe des administrateurs Suricate du Siège (Marie-Pierre Rouche, bénévole au sein du service APIC, et Valérie Lecurieux) se mobilise et reste à votre écoute.

Une seule adresse de contact : [suricate@ffrandonnee.fr](mailto:suricate@ffrandonnee.fr)

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Claudie GROSSARD  
Administratrice fédérale  
Présidente de la Commission Nationale  
Sentiers et Itinéraires

Agnès AUGER  
Administratrice fédérale  
Pilote du Groupe Protection des Chemins  
et Environnement

Valérie LECURIEUX  
Responsable Adjointe  
Service Aménagement et  
Production de Contenus Itinéraires